

**Extrait du Registre des délibérations
du conseil communautaire
de la communauté de communes
de la vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 48

Séance du 27 JUIN 2005

sous la présidence de M. Bernard LOGEL, Président

Votants présents : 36

Tous les délégués, sauf

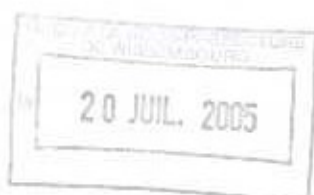
M. ATZENHOFFER, M. HAAS, (excusés) qui étaient représentés respectivement par
M. RAUSCHER et M. VOGEL.

M. MEYER-KUHN, Mme WEISS, M. GOETZ, Mme HITTLER, MM. HERRLE, SPILL,
BABILON, ZINCK, TREIBER, (excusés) ; MM. GANGLOFF, WINLING, SUSS.

DEL. N° 078/2005conseil

**OBJET : HOTEL D'ENTREPRISES DE LA SAUER : AVENANT AU MARCHE LOT
« ELECTRICITE » (GREINER)**

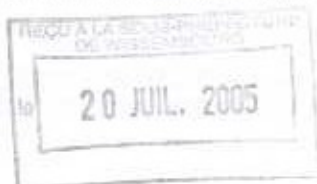
- *VU les compétences de la communauté de communes,*
- *VU la délibération n° 083/2003 du conseil communautaire du 1er septembre 2003 « projet de construction d'un hôtel d'entreprises »,*
- *VU la délibération n° 114/2003 du conseil communautaire du 24 novembre 2003 « Parc économique de la Sauer : choix du maître d'œuvre pour la construction de l'hôtel d'entreprises »,*
- *VU la délibération n° 001/2004 du conseil communautaire du 19 janvier 2004 « Hôtel d'entreprises de la Sauer : délégation au bureau pour l'approbation de l'APD et PRO »,*
- *VU la délibération n° 004/2004 du bureau du conseil communautaire du 15 mars 2004 « Parc économique de la Sauer : approbation de l'APD (hôtel d'entreprises) »,*
- *VU la délibération n° 005/2004 du bureau du conseil communautaire du 15 mars 2004 « Parc économique de la Sauer : marché de maîtrise d'œuvre (hôtel d'entreprises) : avenant, modification de l'enveloppe du programme »,*
- *VU la délibération n° 047/2004 du conseil communautaire du 21 juin 2004 « autorisation de signature de demande de permis de construire »,*
- *VU le marché de maîtrise d'œuvre n° 2004/01 du 19 janvier 2004 pour la construction de l'hôtel d'entreprises au parc économique de la Sauer,*
- *VU les marchés de travaux attribués pour la construction de l'hôtel d'entreprises au parc économique de la Sauer, et notamment le marché n° 2004/18 « électricité »,*
- *CONSIDERANT l'avancement desdits travaux,*
- *CONSIDERANT que les équipements relatifs à la téléphonie, initialement prévus dans le local technique, ont été -sur demande de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre- individualisés et mis en place dans chaque box mis en location,*
- *VU le budget « bâtiments d'activités » de l'exercice 2005,*
- *ENTENDU l'exposé de M. Sihler, vice-président, chargé du dossier,*



le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve, au titre des travaux de construction de l'hôtel d'entreprises au parc économique de la Sauer, l'avenant n° 1 d'un montant de 3 353,60 € HT, soit 4 010,91 € TTC au marché n° 2004/18 -électricité- ;
- autorise le président à engager les démarches et à signer l'avenant ci-dessus énuméré ainsi que tous documents concourant à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Pour copie conforme

DURRENBACH, le 12 juillet 2005

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,
Bernard LOGEL